

## **Conseil Portuaire**

du Jeudi 14 décembre 2023

**1) Approbation du compte rendu du précédent conseil**

**CONSEIL PORTUAIRE**

**SEANCE DU MARDI 14 FEVRIER 2023**

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

Les membres du Conseil Portuaire se sont réunis, à l'invitation de M. Gilles D'ETTORE, Maire de la Ville d'AGDE, après convocation adressée individuellement en date du 30 janvier 2023.

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du précédant conseil ;**
- **Avenant n°1 au contrat de CSP ;**
- **Règlement particulier de police des ports de plaisance du Cap d'Agde et d'Ambonne ;**
- **Plan de réception et de traitement des déchets ;**
- **Questions diverses.**

**PRESENTS**

Gilles D'ETTORE, Maire ; Stéphane HUGONNET, Conseiller Municipal, Président de la SODEAL ; David MASELLA, Directeur Général Adjoint de la SODEAL ; Laurent BOURRIQUEL, SODEAL ; Joseph-Gérard USNARSKI ; Philippe REVILLOD ; André SABAUD ; Henri EECKOUTE ; Sylvain PEREYRE ; Henri ROQUES ; Lionel LABUSSIÈRE ; Patrick BARBANCE et Laurent DUBOIS, Responsable de la Direction Gestion Environnementale et Maîtrise Énergétique de la Ville.

**ABSENT :**

Evelyne PORTIER ; Rémy BOYER ; Michel SOUQUES et Alain RICARD.

**EXCUSES :**

Christian GUERDER ; Alain LASSIERRA ; Fabien MORAGON, CCI de l'Hérault ; Geneviève MARAIS, CCI de l'Hérault ; Sébastien FREY, Conseiller Départemental ; Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère Départementale.

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ETTORE a ouvert la séance.

Les membres du Conseil Portuaire ont précisé que le compte rendu concerné une ancienne réunion pour laquelle certains n'étaient pas présent.

**Vote : AVIS FAVORABLE à l'exception de Monsieur REVILLOD qui a voté CONTRE**

## **2. Avenant n°1 au contrat de CSP**

Monsieur DUBOIS présente le projet d'avenant n°1 qui a pour objet la modification de cinq dispositions du contrat de concession de service public. La première concerne la possibilité offerte au concessionnaire d'avoir recours à un marché global de performance pour réaliser les travaux de création du « Port connecté » ; la deuxième correspond à une modification du périmètre concédé pour en extraire la partie occupée par la Maison de la Mer et ses équipements. La troisième modification concerne la modification des tarifs d'occupation pour d'une part créer des nouveaux tarifs pour les activités de « jet-ski » et les autres activités présentes sur le lagon du port du Cap d'Agde et du parc Lano ; il est également envisagé de modifier les tarifs pour les professionnels occupant la zone technique et pour ceux utilisant une place de port pour l'exercice de leur activité. Enfin, il est prévu, à titre exceptionnel et compte tenu de la situation économique globale et de la hausse des prix de l'énergie (électricité + gaz) d'augmenter les tarifs de 12 %. La quatrième modification liée à cet avenant concerne d'une part une précision pour indiquer que la formule d'indexation de la redevance définie à l'article 31 du contrat est également utilisée pour l'indexation des tarifs et d'autre part de modifier les périodes de référence des indices de revalorisation de la redevance et des tarifs. Enfin, la dernière disposition du contrat modifiée par le présent avenant concerne la suppression de la disposition relative à la garantie à première demande définie à l'article 36 du contrat.

Monsieur D'ETTORE rappelle que le contexte global de très forte hausse des prix de l'énergie rend nécessaire cette augmentation car beaucoup de plaisanciers ne sont pas respectueux et ont une consommation d'énergie permanent et beaucoup trop importante. Les investissements qui vont être effectués pour la mise en place de bornes d'énergie connectées vont permettre de limiter les consommations abusives. De même, il est pris l'engagement de ne pas faire évoluer les prix l'année prochaine dans le cas où les tarifs de fourniture d'énergies venaient à diminuer en 2024.

Monsieur PEREYRE trouve que compte tenu de la conjoncture actuelle, l'augmentation des tarifs semble logique ; de même ; la mise en place de compteurs d'eau et d'électricité spécifiques pour chaque plaisancier est une bonne chose. L'augmentation des prix pratiqués pour l'occupation et l'utilisation de la zone technique par les professionnels est également normale même si les pourcentages appliqués : majoration de 5 % du tarif annuel plaisanciers pour les places à flots utilisées par les professionnels et majoration de 30 % du tarif annuel plaisanciers pour les activités professionnelles utilisant une place de port, représente beaucoup d'argent pour certains professionnels comme la société Bleu Marine qui travaille deux mois de l'année.

Monsieur MASELLA précise que la société Bleu Marine dispose d'une AOT et de ce fait, elle n'est pas concernée par ces dispositions.

Monsieur BOURRIQUEL précise que ces mesures sont mises en place à destination des personnes qui utilisent le port pour exercer une activité économique ; elles ont également pour vocation de différencier le prix des places de port entre les professionnels et les particuliers.

Monsieur PEREYRE s'inquiète de la mise en œuvre de ces dispositions sur la pérennité économique de certaines entreprises.

Monsieur BOURRIQUEL précise que ces dispositions à destination des professionnels vont être mises en place car certains ne respectent pas les règles.

Monsieur SABAUD souhaite connaître la part du coût de l'électricité et du gaz dans le prix des abonnements et s'interroge sur l'augmentation du montant de la redevance pour la ville entre 2021 et 2022.

Monsieur DUBOIS précise que le montant de la redevance entre 2021 et 2022 a augmenté car il a été appliqué un prorata temporis sur le montant de la redevance pour l'année 2021 car le contrat a commencé le 1<sup>er</sup> mai.

Monsieur D'ETTORE rappelle que la redevance versée par la SODEAL contribue aux investissements de la Ville et que si le contexte est favorable, les tarifs appliqués pour 2024 ne seront pas augmentés.

Monsieur EECKHOUTE souhaite savoir qu'elle sera la hausse appliquée aux tarifs.

Monsieur MASELLA précise que l'augmentation des tarifs sera de 12 %.

**Vote : AVIS FAVORABLE à l'exception des Messieurs USNARSKI, REVILLOD et SABAU qui ont voté CONTRE et Monsieur PEREYRE qui s'est ABSTNU**

### **3. Règlement particulier de police des ports de plaisance du Cap d'Agde**

Monsieur BOURRIQUEL précise que le règlement particulier a été modifié pour préciser l'interdiction de certaines pratiques comme les cabines d'hôte et la location de bateaux entre particuliers.

Monsieur REVILLOD demande quelles sont les mesures mises en place pour respecter les dispositions du règlement.

Monsieur MASELLA précise que la SODEAL recherche sur Internet les annonces de localisation et lorsque les plaisanciers sont identifiés, un courrier d'avertissement et de rappel des règles leurs est adressé.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

#### **4. Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires**

Monsieur BOURRIQUEL précise qu'il s'agit d'une mise à jour du document existant pour la période 2022 – 2027.

Monsieur REVILLOD explique que selon lui, il y a une double tarification pour le traitement et l'élimination des déchets.

Monsieur BOURRIQUEL précise que ce document stipule que le coût de fonctionnement pour le traitement des déchets est inclus dans le montant de la redevance et est lié à la longueur des bateaux.

Vote : **AVIS FAVORABLE à l'exception des Messieurs USNARSKI et REVILLOD qui se sont ABSTNUS**

#### **5. Questions diverses**

Monsieur D'ETTORE précise que le port vient d'obtenir la 4<sup>ème</sup> étoile de France Station Nautique.

Monsieur USNARSKI tient à faire part d'un problème d'occupation et de domanialité sur l'île des Marinas.

Monsieur DUBOIS précise que la Ville travaille avec la DDTM sur le transfert en pleine propriété des ports et que ce problème de domanialité au niveau de l'île des Marinas a été constaté. Des propositions de modifications du périmètre du port doivent être effectuées en relation entre les services de l'Etat (DDTM et services fiscaux) et la Ville.

Monsieur REVILLOD souhaite que des réponses soient apportées au courrier transmis par le CDPCA.

\*\*\*\*\*

**2) Avenant n°2 au contrat de CSP**

**AVENANT N°2**  
**au Contrat de Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du port du Cap d'Agde,**  
**du Port d'Ambonne et du Centre Nautique de la Ville d'Agde**

Entre

**LE CONCEDANT, LA COMMUNE D'AGDE**, représentée par **M. Gilles D'ETTORE**, Maire en exercice, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du ....., d'une part ;

Et

**LE CONCESSIONNAIRE, LA S.O.D.E.A.L**, représentée par son Président Directeur Général, **M. Stéphane HUGONNET**, autorisé par délibération du Conseil d'Administration, en date du ....., d'autre part ;

**PREAMBULE :**

Le contrat de C.S.P relatif à la gestion et l'exploitation du port du Cap d'Agde, du port d'Ambonne et du Centre Nautique de la ville d'Agde a été notifié le 30 avril 2021.

Celui-ci a fait l'objet d'un avenant n°1 adopté lors du Conseil Municipal du 14 février 2023.

Il est proposé, aujourd'hui, que ce contrat fasse l'objet, à titre exceptionnel, pour l'année 2024 d'un gel de l'indexation de l'ensemble des tarifs existants ainsi que la création de nouveaux tarifs pour les Ports et le Centre Nautique.

De ce fait, il est, aujourd'hui, proposé, en application des articles L. 3135-1 et suivants et R. 3135-1 et suivants du Code de la Commande Publique et de l'article 40 du contrat de concession de service public, que ce dernier fasse l'objet d'un avenant n°2 pour valider les modifications définies ci-dessus. En effet, plusieurs des conditions de recours aux clauses de réexamen prévues à l'article 40 du contrat sont remplies, notamment l'évolution des conditions économiques d'exécution du contrat.

Conformément à l'article L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent avenant à une convention de concession de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission de délégation de service public. Ce qui est le cas en l'espèce, si l'on compare le montant du compte d'exploitation prévisionnel initial avec le montant du compte d'exploitation prévisionnel mis à jour par le présent avenant.

**ARTICLE 1 : MODIFICATION DES TARIFS**

Compte tenu de la baisse de l'inflation estimée pour l'année à venir et de la baisse des prix de l'énergie (électricité et gaz) pour 2024, les deux parties conviennent, à titre exceptionnel, que les tarifs appliqués pour l'année 2024 ne feront pas l'objet d'une indexation ; de ce fait, les tarifs appliqués aux usagers pour l'année 2024 ne feront pas l'objet de l'indexation prévue à l'article 31 du contrat.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'ensemble des tarifs appliqués au titre du présent contrat de Concession de Service Public se verront appliquer la formule d'indexation définie à l'article 31 du contrat.



Compte tenu de l'évolution des pratiques, il est proposé, à partir de 2024, la mise en en place de nouvelles prestations et activités pour lesquelles, il sera appliqué les tarifs suivants :

- Ports :

- Tarifs passage pour les Marinas

- Hors saison du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024 :

de 8,01 à 9, 50 m :

jour : 13,66 € TTC

semaine : 75,43 € TTC

mois : 265,91 € TTC

de 9, 51 à 11 m :

jour : 16,34 € TTC

semaine : 90,59 € TTC

mois : 319,27 € TTC

de 11,01 m à 13 m :

jour : 20,38 € TTC

semaine : 112,83 € TTC

mois : 397,43 € TTC

de 13,01 m à 15 m :

jour : 24,43 € TTC

semaine : 135,23 € TTC

mois : 476,31 € TTC

- Basse saison du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024 et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024 :

de 8,01 à 9, 50 m :

jour : 24,25 € TTC

semaine : 133,92 € TTC

mois : 470,55 € TTC

de 9, 51 à 11 m :

jour : 29,64 € TTC

semaine : 163,54 € TTC

mois : 574,56 € TTC

de 11,01 m à 13 m :

jour : 37,69 € TTC

semaine : 207,87 € TTC

mois : 730,18 € TTC

de 13,01 m à 15 m :

jour : 44,41 € TTC

semaine : 244,97 € TTC

mois : 860,38 € TTC

- Haute saison du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024 :

de 8,01 à 9, 50 m :

jour : 30,89 € TTC

semaine : 170,43 € TTC

mois : 598,45 € TTC

de 9, 51 à 11 m :

jour : 36,26 € TTC

semaine : 200,07 € TTC

mois : 702,43 € TTC

de 11,01 m à 13 m :

jour : 45,64 € TTC

semaine : 251,76 € TTC

mois : 883,72 € TTC

de 13,01 m à 15 m :

jour : 56,36 € TTC

semaine : 310,78 € TTC

mois : 1 090,68 € TTC

- Boutique

- Autocollant : 0,50 € TTC

- Verre transparent : 5 € TTC

- Porte clé : 5 € TTC
- Bonnet : 12 € TTC
  
- Grutage
  - forfait (pour 6 manutentions) mise sur sangle
  - bateau moins de 11 m : 330 € TTC
  - bateau plus de 11 m : 550 € TTC
  
- Divers
  - forfait journalier pour stockage mâts : 5 € TTC
  
- Centre Nautique :
  - Location 1 h Wing Surf : 35 € TTC
  - Location 1 h Wing Foil : 45 € TTC
  - Location 1 h Wind Foil : 45 € TTC
  - Stage vacances : 3 h Wing : 300 € TTC

## **ARTICLE 2 :**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification, après signature par les parties et transmission à la Préfecture.

## **ARTICLE 3 :**

Toutes les autres clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Agde, le .....

Fait à Agde, le .....

### **Le CONCEDANT**

**Le Maire**

**M. Gilles D'ETTORE**

### **LE CONCESSIONNAIRE**

**Le Président Directeur Général  
de la S.O.D.E.A.L**

**M. Stéphane HUGONNET**

### **3) Approbation des Tarifs 2024 pour les Ports et le Centre Nautique**

**PORTS DE PLAISANCE  
DU CAP D'AGDE ET D'AMBONNE**

**LIVRET DES TARIFS 2024**



## Table des matières

STATIONNEMENT A L'ANNEE – POSTES A FLOT.....	2
▪ Monocoque.....	2
▪ Multicoque.....	2
▪ Pêcheurs professionnels (petits métiers).....	4
▪ Palangriers.....	4
▪ Hivernage monocoque.....	5
STATIONNEMENT DE COURTE DUREE.....	6
▪ Monocoque.....	6
▪ Multicoque.....	6
AMODIATION DE PLAN D'EAU – MARINAS VENT DES DAMES .....	7
▪ Convention annuelle d'occupation du domaine public portuaire .....	7
▪ Convention de garantie d'amarrage de 35 ans .....	7
▪ Contrat 15 ans.....	7
PRESTATIONS .....	8
▪ Prestations portuaires diverses.....	8
▪ Manutentions.....	9
▪ Zone technique stationnement à terre (fond de zone) .....	10
▪ Occupation domaine public .....	10
Droit de Place Terrasse .....	10
Secteur Laçon Aqualand, Parc Lano et autres .....	10
Activité de location « Jets-Ski ».....	11
Professionnels Chantiers de la Zone technique .....	11
CONDITIONS PARTICULIERES .....	12
▪ Dispositions particulières pour les Clubs/Associations des Ports d'Occitanie.....	12
▪ Pour les postes d'amarrage ne bénéficiant pas de l'ensemble des fluides .....	12
▪ Pour les postes sur fleurs de mouillage .....	12
▪ Manutentions.....	12
▪ Paiement Fractionné .....	12
▪ Electricité.....	12
▪ Société Nationale de Sauvetage en Mer .....	12
▪ Régatiers du club de voile de la SORAC FFVoile.....	13
▪ Professionnels Chantiers de la Zone Technique .....	13
▪ Activité professionnelle utilisant une place de port ( <i>Balade en mer, stage de voile et autres activités</i> ).....	13

# STATIONNEMENT SUR LE PLAN D'EAU

Mise à disposition des moyens d'amarrage pour stationnement sur le plan d'eau des bateaux à Voile et à Moteur.

## STATIONNEMENT A L'ANNEE – POSTES A FLOT

### ▪ Monocoque

Catégorie	Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C *
I	Moins de 5 M	1 369,31
II	5.01 à 6.50 M	1 832,94
III	6.51 à 8.00 M	2 259,13
IV	8.01 à 9.50 M	2 728,31
V	9.51 à 11.00 M	3 272,38
VI	11.01 à 13.00 M	3 970,97
VII	13.01 à 15.00 M	4 847,16
VIII	15.01 à 18.00 M	5 884,00
IX	18.01 à 24.00 M	7 684,44
X	Au-delà de 24.00 M par Mètre supplémentaire	613.13

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

### ▪ Multicoque

MULTICOQUES A	ABT ANNUEL en € T.T.C *
A1 (6,51 à 8,00 M - 0 à 3,50 M)	2 260,53
A2 (6,51 à 8,00 M - 3,51 à 4,00 M)	2 561,46
A3 (6,51 à 8,00 M - 4,01 à 4,50 M)	2 870,78
A4 (6,51 à 8,00 M - 4,51 à 5,00 M)	3 162,03
A5 (6,51 à 8,00 M - 5,01 à 5,50 M)	3 379,77
A6 (6,51 à 8,00 M - 5,51 à 6,00 M)	3 779,22
A7 (6,51 à 8,00 M - 6,01 à 6,50 M)	4 070,48
A8 (6,51 à 8,00 M - 6,51 à 7,00 M)	4 385,32

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

B7 (8,01 à 9,50 M - 6,51 à 7,00 M)	4 671,42
B8 (8,01 à 9,50 M - 7,01 à 7,50 M)	4 959,92
B9 (8,01 à 9,50 M - 7,51 à 8,00 M)	5 277,51

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES C	ABT ANNUEL en € T.T.C *
C1 (9,51 à 11,00 M - 4,01 à 4,50 M)	3 251,19
C2 (9,51 à 11,00 M - 4,51 à 5,00 M)	3 590,99
C3 (9,51 à 11,00 M - 5,01 à 5,50 M)	3 932,16
C4 (9,51 à 11,00 M - 5,51 à 6,00 M)	4 248,40
C5 (9,51 à 11,00 M - 6,01 à 6,50 M)	4 615,95
C6 (9,51 à 11,00 M - 6,51 à 7,00 M)	4 959,92
C7 (9,51 à 11,00 M - 7,01 à 7,50 M)	5 302,48
C8 (9,51 à 11,00 M - 7,51 à 8,00 M)	5 750,48
C9 (9,51 à 11,00 M - 8,01 à 8,50 M)	5 984,85
CA (9,51 à 11,00 M - 8,51 à 9,00 M)	6 327,43

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES D	ABT ANNUEL en € T.T.C *
D1 (11,01 à 13,00 M - 4,51 à 5,00 M)	3 961,31
D2 (11,01 à 13,00 M - 5,01 à 5,50 M)	4 330,23
D3 (11,01 à 13,00 M - 5,51 à 6,00 M)	4 724,12
D4 (11,01 à 13,00 M - 6,01 à 6,50 M)	5 093,03
D5 (11,01 à 13,00 M - 6,51 à 7,00 M)	5 461,98
D6 (11,01 à 13,00 M - 7,01 à 7,50 M)	5 829,52
D7 (11,01 à 13,00 M - 7,51 à 8,00 M)	6 197,06
D8 (11,01 à 13,00 M - 8,01 à 8,50 M)	6 592,33
D9 (11,01 à 13,00 M - 8,51 à 9,00 M)	6 959,89
DA (11,01 à 13,00 M - 9,01 à 9,50 M)	7 327,41
DB (11,01 à 13,00 M - 9,51 à 10,00 M)	7 674,99

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

E8 (13,01 à 15,00 M - 8,51 à 9,00 M)	7 752,80
E9 (13,01 à 15,00 M - 9,01 à 9,50 M)	8 174,43
EA (13,01 à 15,00 M - 9,51 à 10,00 M)	8 777,75

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES F	ABT ANNUEL en € T.T.C *
F1 (15,01 à 18,00 M - 5,51 à 6,00 M)	5 878,47
F2 (15,01 à 18,00 M - 6,01 à 6,50 M)	6 377,76
F3 (15,01 à 18,00 M - 6,51 à 7,00 M)	6 850,68
F4 (15,01 à 18,00 M - 7,01 à 7,50 M)	7 350,00
F5 (15,01 à 18,00 M - 7,51 à 8,00 M)	7 822,94
F6 (15,01 à 18,00 M - 8,01 à 8,50 M)	8 351,38
F7 (15,01 à 18,00 M - 8,51 à 9,00 M)	8 825,71
F8 (15,01 à 18,00 M - 9,01 à 9,50 M)	9 325,00
F9 (15,01 à 18,00 M - 9,51 à 10,00 M)	9 799,35
Au-delà par Mètre supplémentaire	650,75

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

#### ▪ Pêcheurs professionnels (petits métiers)

Bassin 1 au droit du Quai du môle Ouest. Le tarif appliqué au pêcheurs professionnels est exonéré de taxe et fait l'objet d'une grille tarifaire à part.

Catégorie-Longueur	ABT ANNUEL *
A : (0 à 8,00 M)	277,64
B : (8,01 à 11,00 M)	349,46

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

#### ▪ Palangriers

Catégories	Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C *
I	Moins de 5 M	916,46
II	5.01 à 6.50 M	916,46

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)



Catégorie-Longueur	Montant forfaitaire en € T.T.C *
IV : (8,01 à 9,50 M)	1 183,19
V : (9,51 à 11,00 M)	1 418,72
VI : (11,01 à 13,00 M)	1 721,22
VII : (13,01 à 15,00 M)	2 100,07
VIII : (15,01 à 18,00 M)	2 760,26
IX : (18,01 à 24,00 M)	4 196,38

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

PROJET 2024 CA

## STATIONNEMENT DE COURTE DUREE

Les tarifs ont été établis pour 3 périodes distinctes : **Basse saison** : Octobre à Mars inclus / **Moyenne saison** : Avril ; Mai ; Juin ; Septembre / **Haute Saison** : Juillet ; Août. La journée commence à midi et finit à midi le lendemain, toute journée entamée est due.

### ▪ Monocoque

PASSAGES	Basse saison en € T.T.C *			Moyenne saison en € T.T.C *			Haute saison en € T.T.C *		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
0 Jusqu'à 4,00 M	8,15	45,00	158,47	14,47	79,79	280,29	16,15	88,92	312,17
I : 4,01 à 5.00 M	8,19	45,32	159,72	16,18	89,22	313,43	19,33	106,75	374,77
II : 5.01 à 6.50 M	11,42	63,25	222,94	21,00	115,89	407,16	25,79	142,28	499,58
III : 6.51 à 8.00 M	14,69	81,24	286,42	24,26	133,92	470,66	31,54	173,90	610,65
IV : 8.01 à 9.50 M	16,39	90,51	319,09	29,10	160,70	564,66	37,07	204,51	718,14
V : 9.51 à 11.00 M	19,61	108,71	383,12	35,57	196,25	689,47	43,51	240,08	842,91
VI : 11.01 à 13.00 M	24,46	135,39	476,91	45,23	249,44	876,22	54,77	302,11	1 060,46
VII : 13.01 à 15.00 M)	29,32	162,28	571,57	53,29	293,96	1 032,46	67,63	372,94	1 308,81
VIII : 15.01 à 18.00 M	34,24	189,46	667,44	62,98	347,38	1 220,18	78,90	435,14	1 527,34
IX : 18.01 à 25.00 M	52,12	288,06	1 014,05	83,96	463,27	1 627,28	104,68	577,32	2 026,33
X : Au-delà par mètre supplémentaire (25,01 à 999,00)	14,06	77,32	270,95	14,06	77,32	270,95	14,06	77,32	270,95

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire par jour) et la Taxe de séjour en vigueur

### ▪ Multicoque

PASSAGE MULTICOQUES	Basse saison en € T.T.C *			Moyenne saison en € T.T.C *			Haute saison en € T.T.C *		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
A (0 à 50,00 - 0 à 3,50)	16,31	89,73	314,08	25,88	142,40	498,40	32,24	177,33	690,11
B (0 à 50,00 - 3,51 à 4,00)	17,91	98,54	344,87	30,59	168,32	589,13	37,05	203,72	713,03
C (0 à 50,00 - 4,01 à 4,50)	21,11	116,13	406,47	37,06	203,80	713,27	46,67	256,72	898,53
D (0 à 50,00 - 4,51 à 5,00)	26,00	142,95	500,27	46,70	256,93	899,21	56,22	309,24	1 082,33
E (0 à 50,00 - 5,01 à 6,50)	30,83	169,53	593,38	54,77	301,18	1 054,14	67,47	371,04	1 298,63
F (0 à 50,00 - 6,51 à 7,00)	35,63	195,94	685,74	62,79	345,32	1 208,58	78,70	432,89	1 515,15
G (0 à 50,00 - 7,01 à 7,50)	43,34	238,45	834,57	73,63	404,96	1 417,34	91,12	501,21	1 754,24
H (0 à 50,00 - 7,51 à 8,00)	51,09	281,04	983,61	84,57	465,15	1 627,96	103,57	569,59	1 993,54
I (0 à 50,00 - 8,01 à 8,50)	58,81	323,42	1 131,95	95,41	524,79	1 836,73	115,96	637,77	2 232,16
J (0 à 50,00 - 8,51 à 9,00)	66,57	366,14	1 281,47	106,34	584,98	2 047,39	128,39	706,01	2 471,47
K (0 à 50,00 - 9,01 à 9,50)	74,26	408,45	1 429,56	117,21	644,62	2 256,15	140,78	774,31	2 710,10
L (0 à 50,00 - 9,51 à 10,00)	82,01	451,05	1 578,61	128,14	704,80	2 466,78	153,25	842,82	2 949,88
M (0 à 50,00 - 10,01 à 10,50)	89,75	493,62	1 727,62	139,06	764,86	2 738,76	165,70	911,28	3 235,18
N (0 à 50,00 - 10,51 à 11,00)	97,48	536,19	1 876,64	149,98	824,91	3 010,74	178,16	979,73	3 520,47
O (0 à 50,00 - 11,01 à 11,50)	105,22	578,76	2 025,65	160,90	884,97	3 282,72	190,61	1 048,19	3 805,77
P (0 à 50,00 - 11,51 à 12,00)	112,96	621,33	2 174,67	171,82	945,02	3 554,70	203,07	1 116,64	4 091,07
Q au-delà par 1/2 m supplémentaire (0 à 50,00 - 12,01 à 50,00)	7,74	42,57	149,02	10,92	60,05	271,98	12,45	68,45	285,30

\*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire par jour) et la Taxe de séjour en vigueur

## AMODIATION DE PLAN D'EAU – MARINAS VENT DES DAMES

### ▪ Convention annuelle d'occupation du domaine public portuaire

Catégorie-Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C
4 : 8.01 à 9.50 M	2182,66
5 : 9.51 à 11.00 M	2617,90
6 : 11.01 à 13.00 M	3176,78
7 : 13.01 à 15.00 M	3877,74

### ▪ Convention de garantie d'amarrage de 35 ans

Catégorie-Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C
4 : 8.01 à 9.50 M	1294,38
5 : 9.51 à 11.00 M	1499,14
6 : 11.01 à 13.00 M	1759,20
7 : 13.01 à 15.00 M	2079,27

### ▪ Contrat 15 ans

Catégorie-Longueur	Largeur Box	ABT ANNUEL en € T.T.C
4 : 8.01 à 9.50 M	De 3,02 à 3,50m	640,17
	De 3,91 à 4,00m	676,07
	De 4,06 à 4,10m	681,62
	De 4,21 à 4,30m	695,90
5 : 9.51 à 11.00 M	De 3,91 à 4,00m	698,66
6 : 11.01 à 13.00 M	De 0,00 à 3,01m	540,99
	De 3,91 à 4,00m	728,75
	De 4,81 à 5,00m	792,89
7 : 13.01 à 15.00 M	De 5,21 à 5,30	844,44
	De 5,36 à 5,50	858,73

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Amarre / ml	Prix Fixe					6.72
Casquette	Prix Fixe					12
Frais annulation passage	Prix Fixe					25
Frais de dossier	Prix Fixe					50
Frais sur impayés	Prix Fixe					40
Nettoyage fond de zone	Prix Fixe					132,91
Plan incliné - Port Ambonne Forfait	Prix Fixe					70,56
Pompage/heure	Prix Fixe					152,97
Prestation main d'œuvre/h	Prix Fixe					54,07
Redevance Environnementale Annuelle	An	12 M	Longueur	0	999	10,86
Redevance Environnementale Passage	Nuit	1 J	Longueur	0	9999	0,03
Remorquage entre ports			Longueur	0	8	105,95
Remorquage entre ports			Longueur	8,01	11	181,22
Remorquage entre ports			Longueur	11,01	99999	454,27
Remorquage			Longueur	0	8	52,98
Remorquage			Longueur	8,01	11	90,61
Remorquage			Longueur	11,01	99999	227,14
Remorquage Salon	Prix Fixe					90,26
Tag 2 encodage	Prix Fixe					20
Tag 3 encodage	Prix Fixe					40
TAG CAUTION	Prix Fixe					20
Adaptateur Caution	Prix Fixe					100
Taquet d'amarrage 5t	Prix Fixe					175
Taquet d'amarrage 2,5 t	Prix Fixe					60
USP - pompage eaux usées annuel	Prix Fixe					0
USP Pompage eaux usées - 11m	Prix Fixe					24,67
USP Pompage eaux usées de 11.01m à 15.00m	Prix Fixe					32,94
USP Pompage eaux usées de 15.01m à 18.00 m	Prix Fixe					38,79
USP Pompage eaux usées sup 18.01 m	Prix Fixe					52,94
Vie à Bord	Prix Fixe					818,96
Surveillance zone technique forfait annuel/lot	Prix Fixe					1470,91
Casier d'armement / an	Prix Fixe					214,18
Casier d'armement / mois	Prix Fixe					45,81
Déplacement camion déchet + personnel	Prix Fixe					428,69
Enlèvement pneu	Prix Fixe					22,85
Forfait Camion/heure	Prix Fixe					17,64
Nez de robinet	Prix Fixe					4,50
Raccord Rapide	Prix Fixe					8,00
Impression contrat papier	Prix fixe					10,00

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Manut grue auxiliaire			Longueur	0	99999	49,45
Manut./zone avec déplacement			Longueur	0	11	109,47
Manut./zone avec déplacement			Longueur	11,01	99999	213,04
Manut/zone Déquillage/Requillage			Longueur	0	11	109,47
Manut/zone Déquillage/Requillage			Longueur	11,01	99999	181,20
Manut/zone sans déplacement			Longueur	0	11	54,11
Manut/zone sans déplacement			Longueur	11,01	99999	109,47
Mâtage ou démâtage			Longueur	0	10	45,93
Mâtage ou démâtage			Longueur	10,01	20	67,08
Mâtage ou démâtage			Longueur	20,01	99999	91,74
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	0	6,5	85,94
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	6,51	8	121,18
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	8,01	9,5	188,25
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	9,51	13	205,88
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	13,01	15,00	254,18
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	15,01	18	311,82
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	18,01	24	413,00
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	24,01	27	516,57
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	0	13	310,58
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	13,01	15	434,15
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	15,01	18	561,24
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	18,01	50	671,85
Mise sur sangle			Longueur	0	11	109,47
Mise sur sangle			Longueur	11,01	99999	181,20
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	0	6,5	256,58
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	6,51	8	364,80
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	8,01	9,5	563,63
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	9,51	13	617,74
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	13,01	15	762,56
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	15,01	18	935,47
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	18,01	24	1239,11
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	24,01	27	1549,69
Immobilisation du portique de levage (par ¼ heure)	Prix Fixe					54,11

▪ **Zone technique stationnement à terre (fond de zone)**

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Stationnement à Terre multicoque	jour	1j	Longueur	0	8	24
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	8,01	9,5	30
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	9,51	13	36
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	13,01	18	48
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	18,01	24	60
Stationnement à Terre mono-coque	jour	1 j	Longueur	0	8	8
Stationnement à Terre mono-coque	jour	1 j	Longueur	8,01	9,5	10
Stationnement à Terre mono-coque	jour	1 j	Longueur	9,51	13	12
Stationnement à Terre mono-coque	jour	1 j	Longueur	13,01	18	16
Stationnement à Terre mono-coque	jour	1 j	Longueur	18,01	24	20

▪ **Occupation domaine public**

Droit de Place Terrasse

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terrasse Centre Couverte /m <sup>2</sup>						82,31
Terrasse Excentrée Couverte /m <sup>2</sup>						52,98
Terrasse centrée non Couverte/m <sup>2</sup>						50,58
Terrasse Excentrée Non Couverte/m <sup>2</sup>						44,68
Panneaux terrasse						118,80
Dépassement terrasse non autorisé/m <sup>2</sup> /jour		1 j				140
Appareil à Glace Italienne/par appareil						142,33

Secteur Laqon Aqualand, Parc Lano et autres

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terre-Plein/m <sup>2</sup>				1	999	6,72
Terre-Plein/m <sup>2</sup>				1000	1999	3,36
Terre-Plein/m <sup>2</sup>				2000	9999	2,02
Terre-Plein Couvert/m <sup>2</sup>						17,92
Terre-plein local fermé/m <sup>2</sup>						38,07
Surface à flot (Zone de Baignade) /m <sup>2</sup>				1	499	13,44
Surface à flot (Zone de Baignade) /m <sup>2</sup>				500	999	10,08
Surface à flot (Zone de Baignade) /m <sup>2</sup>				1000	1999	6,72
Surface à flot (Zone de Baignade) /m <sup>2</sup>				2000	2999	3,36
Surface à flot (Zone de Baignade) /m <sup>2</sup>				3000	9999	2,02

Activité de location « Jets-Ski »

Désignation	Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terre-Plein/m <sup>2</sup>			1	999	6,72
Terre-Plein/m <sup>2</sup>			1000	1999	3,36
Terre-Plein/m <sup>2</sup>			2000	9999	2.02
Terre-Plein Couvert/m <sup>2</sup>					17.92
Terre-plein local fermé/m <sup>2</sup>					38.07
Terrasse Quai Couverte/m <sup>2</sup>					63.57
Terrasse Quai non couverte/m <sup>2</sup>					53.61
Surface à flot /m <sup>2</sup>					32,48
Jet-Ski/machine					448

Professionnels Chantiers de la Zone technique

Désignation	Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terre-Plein/m <sup>2</sup>					5
Poste à quai ZT /m <sup>2</sup>					10

## CONDITIONS PARTICULIERES

### ▪ Dispositions particulières pour les Clubs/Associations des Ports d'Occitanie

Pour les clubs/Associations des ports d'Occitanie une remise de 50% sera appliquée au cours de la période annuelle s'étendant du 01 octobre au 31 mars à la condition que le nombre de navires faisant escale au port du Cap d'Agde soit supérieur ou égal à 10. En dehors de cette période une remise de 10% sera accordée.

Pour « Les Glénans », basé à Marseillan, qui sont une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère des Sports il est mis en place une convention spécifique entre les deux parties prévoyant une remise annuelle de 20% sur l'ensemble des passages.

### ▪ Pour les postes d'amarrage ne bénéficiant pas de l'ensemble des fluides

-20% de remise sur le tarif annuel, si pas d'eau ET pas d'électricité

-10 % de remise sur le tarif annuel, si pas d'eau OU pas d'électricité

### ▪ Pour les postes sur fleurs de mouillage

-50 % de remise sur l'abonnement annuel car ces postes ne bénéficient pas de fluides (ni eau, ni électricité) et sont non accessibles par la terre.

### ▪ Manutentions

Une réduction de tarif de 20% sur les mises à l'eau et les mises à terre et de 20% sur les manutentions sur zone au bénéfice de l'ensemble des usagers sera opérée pendant les périodes :

Du 06/01/2024 au 17/02/2024 inclus

Du 29/07/2024 au 17/08/2024 inclus

Du 09/11/2024 au 14/12/2024 inclus

### ▪ Paiement Fractionné

Pour un paiement en 4 fois : Frais ajoutés 2% du montant

### ▪ Electricité

Pour une fourniture de courant électrique supérieure à 3 kW sous 220 Volts, à la condition que les installations le permettent, les taxes de stationnement seront majorées forfaitairement de 2 € TTC par jour et par tranche de 0,500 kW au-delà de la tranche d'énergie de 3 kW ci-dessus évoquée, correspondant à la fourniture de base inclus dans les taxes de stationnement (TTC).

### ▪ Société Nationale de Sauvetage en Mer

Les équipiers de la SNSM du Cap d'Agde bénéficient de 10% de réduction sur leur redevance annuelle. Cette condition est fixée par une convention entre la société SODEAL et le Président de la SNSM du Cap d'Agde. En fin d'année le Président de la SNSM Cap d'Agde transmettra à la capitainerie un listing de chaque équipier afin de mettre à jour les contrats en amont de la période de renouvellement.



Dans le cadre du développement sportif local il est convenu d'un accompagnement tarifaire pour dynamiser l'activité des plaisanciers du Port du Cap d'Agde.

Selon le calendrier de l'année N des compétitions de la SORAC et compte tenu de la définition des termes "régate" (ensemble de courses dont les points s'additionnent pour donner un classement) et "challenge" (ensemble de régates pour une période ou appellation donnée), nous appliquerons pour l'année N+1 les réductions suivantes :

- Participation à 6 régates minimum, organisées par la SORAC : -10% de remise sur l'abonnement annuel.
- Participation à 7 régates minimum, organisées par la SORAC, incluant obligatoirement la coupe de la SODEAL, et, ou 1 régata phare : -15% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année.
- Participation à 9 régates minimum, organisées par la SORAC incluant une des 3 régates "phares" d'Agde dont au moins la COUPE DE LA SODEAL : -20% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année.
- Participation à 12 régates minimum, organisées par la SORAC incluant obligatoirement 3 régates "phares" d'Agde dont au moins la COUPE DE LA SODEAL : -25% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année.

En fin d'année le Président de la SORAC nous transmettra un listing de chaque régatier afin de mettre à jour les contrats.

Les organisateurs (comité ; mouilleur et assistance) bénéficient de 30% de réduction sur le tarif annuel et de 50% sur une manutention dans l'année.

#### ▪ **Professionnels Chantiers de la Zone Technique**

Levage : remise de 10 % sur les tarifs d'usage (hors période de remise spéciale)

Place à flot sur Ponton : Majoration de 5% du tarif annuel plaisancier

#### ▪ **Activité professionnelle utilisant une place de port (*Balade en mer, stage de voile et autres activités*)**

Majoration de 30% du tarif annuel plaisancier

## NOUVEAUX TARIFS PORTUAIRES 2024

Tarifs passage MARINA	Hors saison du 01/01/2024 au 31/03/2024			Basse saison du 01/04/2024 au 30/06/2024			Haute saison du 01/07/2024 au 31/08/2024			Basse saison du 01/09/2024 au 30/09/2024			Hors saison du 01/10/2024 au 31/12/2024		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
8.01 à 9.50 M (8,01 à 9,50)	13,66	75,43	265,91	24,25	133,92	470,55	30,89	170,43	598,45	24,25	133,92	470,55	13,66	75,43	265,91
9.51 à 11.00 M (9,51 à 11,00)	16,34	90,59	319,27	29,64	163,54	574,56	36,26	200,07	702,43	29,64	163,54	574,56	16,34	90,59	319,27
11.01 à 13:00 M (11,01 à 13,00)	20,38	112,83	397,43	37,69	207,87	730,18	45,64	251,76	883,72	37,69	207,87	730,18	20,38	112,83	397,43
13.01 à 15.00 M (13,01 à 15,00)	24,43	135,23	476,31	44,41	244,97	860,38	56,36	310,78	1 090,68	44,41	244,97	860,38	24,43	135,23	476,31

BOUTIQUE	Code	Désignation	Montant
	AUTO	Autocollant	0,5
	VERRE	Verre transparent	5
	CLE	Porte clé	5
	BON	Bonnet	12

GRUTAGE	Désignation	catégorie	montant
	forfait* mise sur sangle	pour bateaux de -11 m	330
	forfait* mise sur sangle	pour bateaux de + de 11 m	550

\*pour 6 manutentions

DIVERS	Désignation	Montant
	forfait journalier stockage mâts	5

**REDEVANCES POUR OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE**

Longueur	CAT	jour ms	jour hs	Moyenne ms/hs	Proposition journalière
0 à 4	0	14,47	16,15	15,31	100
4,01 à 5,00	1	16,18	19,33	17,755	100
5,01 à 6,50	2	21	25,79	23,395	110
6,51 à 8,00	3	24,26	31,54	27,9	110
8,01 à 9,50	4	29,1	37,07	33,085	120
9,51 à 11,00	5	35,57	43,51	39,54	120
11,01 à 13,00	6	45,23	54,77	50	120
13,01 à 15,00	7	53,29	67,63	60,46	150
15,01 à 18,00	8	62,98	78,9	70,94	150
18,01 à 24,00	9	83,96	104,68	94,32	150

Tarifs TTC Centre Nautique du Cap d'Agde 2024

Type produit	N° Comptable	Libellé	2023	0,00%	2024
Formations et Cours Particuliers	70650000	Cours particulier 1 personne	70,50 €	70,50000 €	70,50 €
		Cours particulier 2 personnes	90,50 €	90,50000 €	90,50 €
		Cours particulier Windfoil Expert	105,00 €	105,00000 €	105,00 €
		Cours particulier Birdy Fish	105,00 €	105,00000 €	105,00 €
		Cours particulier sans matériel	48,00 €	48,00000 €	48,00 €
		Pack coaching habitable 1/2 journée	135,50 €	135,50000 €	135,50 €
		Pack coaching habitable 5 journées	1 040,00 €	1 040,00000 €	1 040,00 €
		Pack Prise en Main	99,50 €	99,50000 €	99,50 €
		Pack All Inclusive	295,50 €	295,50000 €	295,50 €
		Pack coaching Premium 1 heure	58,00 €	58,00000 €	58,00 €
		Intervention Formateur journée	249,50 €	249,50000 €	249,50 €
		INV Evaluation N4-5 FFV	70,00 €		70,00 €
		INV Formation Stage Pré-requis	230,50 €	230,50000 €	230,50 €
		INV Session Formation du Moniteur 1 UCC	114,00 €	114,00000 €	114,00 €
Location	70832200	Location combinaison 1 heure	5,50 €	5,50000 €	5,50 €
		Location combinaison semaine	16,50 €	16,50000 €	16,50 €
		1h Planche à Voile Découverte	19,00 €	19,00000 €	19,00 €
		1h Fun Board	30,00 €	30,00000 €	30,00 €
		1h Catamaran 16 pieds	45,50 €	45,50000 €	45,50 €
		1h Catamaran HC 16	52,50 €	52,50000 €	52,50 €
		1h Deriveur collectif	45,50 €	45,50000 €	45,50 €
		1h Fun Boat	25,50 €	25,50000 €	25,50 €
		1h de paddle	16,50 €	16,50000 €	16,50 €
		1h Canoë 2/ 3 places / Pirogue	21,00 €	21,00000 €	21,00 €
		30 minutes pédalo	16,50 €	16,50000 €	16,50 €
		1h pédalo	24,50 €	24,50000 €	24,50 €
		1h de BIG paddle	86,00 €	86,00000 €	86,00 €
		Location Habitable Fillao (Day boat)	196,00 €	196,00000 €	196,00 €
		Day Boat Fillao avec Moniteur	295,50 €	295,50000 €	295,50 €
		Sortie encadrée paddle	23,50 €	23,50000 €	23,50 €
		Location de la Salle - 1 jour	742,50 €	742,50000 €	742,50 €
		Location de la Salle - 2 jours	1 364,00 €	1 364,00000 €	1 364,00 €
		Location de la Salle - 3 jours	1 861,00 €	1 861,00000 €	1 861,00 €
		Location bateau moteur semi-rigide	192,00 €	192,00000 €	192,00 €
		Pass'1 Tickets	4,00 €	4,00000 €	4,00 €
		Pass'25 Tickets	114,50 €	114,50000 €	114,50 €
		Pass'50 Tickets	211,50 €	211,50000 €	211,50 €
Pass'100 Tickets	397,50 €	397,50000 €	397,50 €		
Produits de la Boutique	70610700	Boisson sans alcool 33cl	2,00 €	2,00000 €	2,00 €
		Eau Minérale 50cl	1,50 €	1,50000 €	1,50 €
		Café	1,00 €	1,00000 €	1,00 €
		Glace eau	2,00 €	2,00000 €	2,00 €
		Glace cone	2,50 €	2,50000 €	2,50 €
		Glace Big	3,00 €	3,00000 €	3,00 €
Produits de la Boutique	70832300	Boitier IPAD étanche	76,00 €	76,00000 €	76,00 €
		Boitier IPHONE étanche	29,50 €	29,50000 €	29,50 €
		Support boitier IPAD	58,00 €	58,00000 €	58,00 €
		Appareil photo étanche + pellicule	13,00 €	13,00000 €	13,00 €
		Attache Lunette	3,00 €	3,00000 €	3,00 €
		Gourde Aluminium	8,50 €	8,50000 €	8,50 €
		Stiker Centre Nautique	0,50 €	0,50000 €	0,50 €
		Mug céramique modèle 2019	8,50 €	8,50000 €	8,50 €
		Porte Clés Flottant modèle 2019	3,50 €	3,50000 €	3,50 €
		Insigne niveau FFVoile	3,00 €	3,00000 €	3,00 €
		Cadenas	6,50 €	6,50000 €	6,50 €
		Livre de Fun board	45,50 €	45,50000 €	45,50 €
		Verre Eco	1,00 €	1,00000 €	1,00 €
		Parking 1 semaine Cata / Der	67,00 €	67,00000 €	67,00 €
		Parking 1 mois Cata / Der	117,50 €	117,50000 €	117,50 €

Parking et Mise à l'eau	70850200	Parking Dériveur 1 an	380,50 €	380,5000 €	380,50 €
		Parking Catamaran 1 an	418,50 €	418,5000 €	418,50 €
		Parking bateau moteur sur remorque journée	13,00 €	13,0000 €	13,00 €
		Parking bateau moteur sur remorque semaine	70,50 €	70,5000 €	70,50 €
		Parking bateau moteur sur remorque mois	185,50 €	185,5000 €	185,50 €
		Parking bateau moteur sur remorque année	433,00 €	433,0000 €	433,00 €
		Parking remorque journée	10,00 €	10,0000 €	10,00 €
		Parking remorque semaine	48,00 €	48,0000 €	48,00 €
		Parking remorque mois	156,50 €	156,5000 €	156,50 €
		Rack Canoé semaine	57,00 €	57,0000 €	57,00 €
		Rack Canoé mois	94,00 €	94,0000 €	94,00 €
		Rack Canoé année	295,50 €	295,5000 €	295,50 €
		Plan incliné - 1 accès	11,00 €	11,0000 €	11,00 €
		Plan incliné - 3 accès	29,00 €	29,0000 €	29,00 €
		Plan incliné - 10 accès	70,50 €	70,5000 €	70,50 €
		Plan incliné - 30 accès	143,00 €	143,0000 €	143,00 €
		Plan incliné - 100 accès	288,50 €	288,5000 €	288,50 €
Club de voile à l'année	70610200	Ecole de sport Catamaran pré-ados	333,50 €	333,5000 €	333,50 €
		Ecole de sport Multi supports	323,50 €	323,5000 €	323,50 €
		Séance Voile Sensation	35,50 €	35,5000 €	35,50 €
		Formule voile sensation 5 séances	136,50 €	136,5000 €	136,50 €
		Formule voile sensation 10 séances	238,50 €	238,5000 €	238,50 €
Stages vacances	70610100	Séance Catamaran	61,50 €	61,5000 €	61,50 €
		Séance Planche à Voile	51,50 €	51,5000 €	51,50 €
		Séance Habitable (1/2 journée)	88,00 €	88,0000 €	88,00 €
		Stage Voile Moussaillon	143,00 €	143,0000 €	143,00 €
		Stage Matelot Optimist	175,50 €	175,5000 €	175,50 €
		Stage Multi-Supports	201,50 €	201,5000 €	201,50 €
		Stage Catamaran Junior	209,00 €	209,0000 €	209,00 €
		Stage Fun Boat	209,00 €	209,0000 €	209,00 €
		Stage Dériveur	216,00 €	216,0000 €	216,00 €
		Stage Catamaran Ados	229,00 €	229,0000 €	229,00 €
		Stage Catamaran Adulte	252,00 €	252,0000 €	252,00 €
		Stage Planche à voile	204,50 €	204,5000 €	204,50 €
		Stage Windsurf Plus	141,00 €	141,0000 €	141,00 €
Stage Habitable Plaisance	652,50 €	652,5000 €	652,50 €		
Voile groupe	70610400	Séance groupe Optimist	20,00 €	20,0000 €	20,00 €
		Séance groupe catamaran junior	20,00 €	20,0000 €	20,00 €
		Séance groupe catamaran pré-ados	24,50 €	24,5000 €	24,50 €
		Séance groupe catamaran ados/adulte	30,00 €	30,0000 €	30,00 €
		Séance groupe planche à voile	21,00 €	21,0000 €	21,00 €
		Séance groupe Fun Boat	20,00 €	20,0000 €	20,00 €
		Séance groupe Fillao	20,00 €	20,0000 €	20,00 €
		Séance groupe paddle	20,00 €	20,0000 €	20,00 €
		Séance groupe Big paddle	20,00 €	20,0000 €	20,00 €
		Séance Voile scolaire Agde	15,50 €	15,5000 €	15,50 €
		Séance Voile Collège Agde	17,00 €	17,0000 €	17,00 €
Challenge voile groupe	49,00 €	49,0000 €	49,00 €		
Factures diverses	70850200	Frais de dossier	49,00 €	49,0000 €	49,00 €

#### Nouveaux tarifs

Location	70832200	1h WING Surf	<b>NOUVEAU</b>	35,00 €	35,0000 €	35,00 €
		1h WING Foil	<b>NOUVEAU</b>	45,00 €	45,0000 €	45,00 €
		1h WIND Foil	<b>NOUVEAU</b>	45,00 €	45,0000 €	45,00 €
Stages vacances		Mini Stage de 3h - WING	<b>NOUVEAU</b>	300,00 €	300,0000 €	300,00 €

#### **4) Point d'étape sur les travaux engagés**

**5) Présentation des résultats de la phase test engagée pour les bornes connectées**

**6) Actions menées pour l'application du Règlement Particulier de  
Police des Ports de Plaisance du Cap d'Agde et d'Ambonne**



## **7) Questions diverses**